

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Einsteinstrasse 2
3003 Bern

Zürich, le 1er octobre 2015

Prise de position de FH SUISSE sur l'ordonnance sur la formation continue

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous prenons part à la procédure d'audition sur l'ordonnance sur la formation continue.

FH SUISSE est l'association faîtière nationale des diplômés de tous les domaines des Hautes écoles spécialisées. Actuellement FH SUISSE compte plus de 47 000 membres et représente les domaines HES, Technique et technologie d'information, Architecture, Construction et planification, Chimie et science de la vie, Sciences agronomiques et forestières, Economie et Services, Psychologie appliquée, Linguistique appliquée, Santé, Travail Social, Sport ainsi que Arts et Design.

En tant qu'association faîtière des diplômés des Hautes écoles spécialisées, nous saluons l'ordonnance sur la formation continue. Une grande majorité des diplômés d'une Haute école utilisent l'offre de la formation continue. Pour cette raison, il est très important pour FH SUISSE que les conditions cadres pour les personnes et organisations concernées par la formation continue soient bonnes.

En lien avec l'ordonnance sur la formation continue, nous tenons à souligner les points suivants:

- **Mise en vigueur de l'ordonnance**

L'ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Cela pourrait causer des problèmes. Les contributions aux organismes de formations continues pourraient être bloquées jusque là, ce qui entraînerait des difficultés financières.

- **Protection des titres**

En 2011, Ivo Bischofberger a demandé avec sa motion 11.3921 la création des fondements juridiques nécessaires dans la LEHE, afin de maintenir la protection fédérale des titres master de la formation continue. FH SUISSE est d'avis que la valeur des titres master de la formation continue ne doit pas diminuer en raison de l'abrogation des reconnaissances fédérales. C'est également une condition pour les futurs masters de formation continue afin qu'ils ne perdent pas de valeur. Comme la formation continue en HES est réglée dans la LEHE et non dans la LFCo, il faut y créer les conditions pour que les masters de la formation continue (MAS, EMBA) des Hautes écoles / Hautes écoles spécialisées concernées soient accrédités via une accréditation de programme. Le nouveau Conseil d'accréditation selon LEHE devra élaborer une solution.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre nos suggestions en considération, nous vous transmettons, nos meilleures salutations.



Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE



Claudia Heinrich
Responsable Public Affairs